



Travail effectif d'un salarié

Par Betty

Bonjour,

Nous avons embauché une dame pour faire le ménage, elle doit venir une heure tous les jours mais elle ne passe en fait que 10mn et encore. Elle ne vient jamais aux mêmes horaires donc impossible de passer directement la voir pour savoir combien de temps elle reste.

A-t- on le droit d'installer un détecteur d'ouverture de porte pour comptabiliser le temps passé et surtout a-on le droit de lui reprocher son temps de présence au vue de l'appareil ?

Cordialement
Mme Billet Betty